

Supprimer 5 jours fériés catholiques et les remplacer par une sixième semaine de congés payés

Jean-Marie Harribey

4 mai 2015

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2015/05/04/supprimer-5-jours-feries-catholiques-et-les-remplacer-par-une-sixieme-semaine-de-conges-payes>

La complainte patronale se ravive chaque année au début du mois de mai. Ce mois où les jours fériés sont presque aussi nombreux que les jours pluvieux. Pluvieux pour l'économie. Le Medef, dont les calelottes sont moins performantes que les bouliers d'autrefois, prétend que les deux jours fériés qu'il veut supprimer, rapporteraient 1 milliard de plus au PIB français, soit 100 000 emplois, dixit Thibault Lanxade, vice-président du Medef.

Chacun voit qu'un tel calcul n'a aucun sens, car il n'inclut pas l'activité qui est générée par les congés supplémentaires, et bien malin est celui qui calculerait le solde des activités et des emplois « perdus » et « gagnés ». D'autant que, si la proposition du Medef était adoptée, on peut supposer que les jours travaillés ne seraient pas rémunérés en plus, donc sans aucun intérêt pour la consommation, c'est-à-dire pour les affaires des entreprises. D'ailleurs, l'INSEE et l'OFCE estiment l'impact des jours fériés bien moindre : environ 0,06 % de PIB pour un jour, soit environ 1,250 milliard d'euros.

Dans un texte ancien, datant de la période où Raffarin étant premier ministre avait supprimé de la liste le lundi de Pentecôte, j'avais moqué ce type de calcul.¹ Rendez-vous compte : si un jour travaillé, et non plus chôme, permet de produire 0,06 % de PIB en plus, supprimer les 11 jours fériés, les 52 dimanches et les 52 samedis nous rapporterait 6,9 % de croissance économique annuelle, à ajouter au pourcentage dû aux gains de productivité du travail. Sans parler des 5 semaines de congés payés ! Quel gâchis ! Alors que le miracle (ou la catastrophe !) est à portée de main...

À propos de miracle, comme celui des petits pains, sur les 11 jours fériés en France, 5 sont directement liés aux fêtes religieuses catholiques : lundi de Pâques, Ascension, lundi de Pentecôte, 15 août, Toussaint. Noël pouvant être considéré comme l'héritier du solstice d'hiver. Les 5 autres jours fériés sont des jours qu'on peut considérer comme profanes, laïques ou républicains : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 8 mai, 14 juillet, 11 novembre.

En ces temps de cohabitation difficile entre religions, entre communautés plus ou moins inspirées par elles, et de discriminations envers les minoritaires, quelle justification subsiste-t-il pour maintenir le lien entre la moitié des jours fériés et une religion anciennement dominante par le nombre de ses pratiquants ? Aucune.

Une proposition de bon sens serait de supprimer la totalité des cinq jours fériés « catholiques » et de les remplacer par une sixième semaine congés payés pour tout le monde.

L'avantage de ce principe serait d'être démocratique, respectueux de toutes les cultures, chacun pouvant pratiquer son éventuelle religion comme et quand il l'entend, et il serait conforme à la loi de 1905. Même les entreprises y trouveraient avantage grâce à une fluidité renforcée du calendrier. Et les travailleurs verraient la réduction du temps de travail maintenue dans une perspective de progrès social de qualité pour eux-mêmes, la société et peut-être aussi l'environnement naturel.

¹ J.-M. Harribey, « La pierre philosophale », dans *La démence sénile du capital, Fragments d'économie critique*, Le Passant, 2^e éd. 2004, épuisé, en ligne <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/ouvrages/demence.pdf>, p. 115.